



COMMUNE
DE

DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

ARRETE MUNICIPAL DE PROROGATION D'UN
ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET D'UN
ARRETE DE PERMISSION DE VOIRIE
CHEMIN DES POEX

N° 2023-55

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la permission de voirie n° 2023-39 et l'arrêté de circulation temporaire n° 2023-38 du 16 mai 2023 délivrés à l'entreprise « SOBECA - SCIONZIER » TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX pour lui permettre de réaliser des travaux d'extension du réseau GAZ / GRDF sur le Chemin des Poëx sur la période entre le 12 juin 2023 et le 24 juin 2023 inclus ;

Considérant qu'il convient de proroger ces arrêtés municipaux.

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté proroge les arrêtés n° 2023-38 et n° 2023-39 jusqu'au 29 juin 2023 inclus.

Article 2 : Le reste des arrêtés n° 2023-38 et n° 2023-39 du 16 mai 2023 demeurent sans changement. A savoir : la circulation sera **rigoureusement interdite** (en dehors des week-ends) sur le chemin des Poëx depuis le carrefour formé par la Route du Petit Bois **sauf** aux riverains.

Article 3 :

Le présent arrêté sera **affiché** sur place par l'entreprise « **SOBECA** ».

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, la Commune de Combloux, aux services techniques de la commune, à la société « **SOBECA** », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 21 juin 2023.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 22/06/2023

Télétransmis Sous-préfecture le 22/06/2023

Le Maire,

Stéphane ALLARD